

**Avis : élèves en situation de handicap**

- Abaisser les effectifs des classes dès qu'il y a inclusion

Les élèves à inclure doivent être pris en compte de manière spécifique dans les effectifs, sans être au détriment des autres classes.

- Respecter les préconisations

La mise en place des PIAL a favorisé l'émiettement des moyens par la mutualisation de l'accompagnement. Nous demandons que des temps suffisants d'accompagnement soient assurés.

- Formation AESH

Nous demandons une formation qualifiante des personnels à l'inclusion sur le temps de travail.

- Quand l'inclusion n'est pas possible

Il faut aussi parfois accepter que l'élève ne puisse être en structure classique et abonder les ESMS en dotation spécifique afin que les élèves puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins.

**Suites données par l'administration :**

Ce sujet sera abordé à l'occasion d'une prochaine séance de la formation spécialisée du CSA-SD et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour.